



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 36/00

Concerne : Demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 75'000.00** pour la réfection de la digue "Staempfli", au port des Abériaux.

Municipal responsable : M. André FISCHER

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### PREAMBULE

Dans sa séance du 9 février 2000, le Conseil communal a voté un crédit de **Fr. 1'936'000.-** pour la réfection de la digue "Staempfli", au port des Abériaux.

La situation au début de janvier ayant un caractère d'urgence, les coûts étaient basés sur un devis provisoire. Après l'appel d'offres, le prix de la reconstruction de la digue a été négocié pour un montant forfaitaire avec l'entreprise Sagrave S.A.

Le coût estimé se composait de :

- Mise en place du cordon d'encrochements de protection et du gravier 11-32 mm, (déjà exécuté) Fr. 200'000.00
- Démolition et évacuation de la partie effondrée Fr. 480'000.00

./.

• Construction de la nouvelle digue :	
- construction de la jetée,	Fr. 730'000.00
- eau, électricité, échelles	Fr. 40'000.00
- installation de chantier	Fr. 165'000.00
- honoraires	Fr. 55'000.00
• Protection définitive du reste de la digue "Staempfli"	Fr. 90'000.00
• Divers et imprévus	Fr. <u>176'000.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 1'936'000.00</u></b>

En cours de travaux, des postes non prévus ont été commandés. La Municipalité a décidé de :

- Modifier la protection du pied de la jetée existante. La Commission chargée de rapporter, ainsi que divers Conseillers craignaient, à juste titre, que la protection par enrochements noyés ne blesse gravement un plongeur.
- Adopter un amarrage par piquets au lieu de bouées sur la partie reconstruite de la digue et la fin de la digue Staempfli.
- Faire procéder à une expertise de la digue "Staempfli", expertise qui a conclu à la nécessité de renforcer le reste de la digue Staempfli.
- Remplacer un élément supplémentaire, partiellement effondré, de la digue Staempfli.
- La Municipalité se propose également de profiter des travaux pour poser les fondations de 3 mâts pour drapeaux.

L'engagement de la commune est actuellement le suivant :

### 1. Sotrag, démolition

1.1 Démolition de la digue effondrée	Fr. 275'510.00
1.2 Evacuation de la ferraille	Fr. <u>2'500.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 278'010.00</u></b>

### 2. Sagrave

2.1 Cordon d'enrochements provisoires et gravier au pied extérieur de la jetée Staempfli	Fr. 208'250.00
2.2 Commande pour 64,8 m. de jetée	Fr. 935'000.00
2.3 Commande pour 7,2 m. de jetée	Fr. 85'000.00
2.4 Supplément pour évacuation d'enrochements excédentaires	Fr. 1'610.00
2.5 Supplément pour tête du marchepied de la digue	Fr. 10'000.00
2.6 Supplément pour fixations des échelles et réverbères	Fr. <u>16'000.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 1'255'860.00</u></b>

./.

**3. Intrasub**

3.1	Installation de 36 m. d'estacades flottantes et 20 amarrages, plus 50 m. d'estacades provisoires	Fr.	61'500.00
3.2	Expertise jetée Staempfli	Fr.	5'590.00
3.3	Amarrages à faire	Fr.	10'000.00
3.4	Aide éventuelle à SEIC	Fr.	3'000.00
3.5	30 amarrages par piquets	Fr.	30'150.00
3.6	Protection du pied extérieur jetée Staempfli	Fr.	81'900.00
3.7	Consolidation de la jetée Staempfli	Fr.	92'370.00
3.8	Fermeture des joints entre digue Staempfli et nouvelle jetée	Fr.	14'250.00
	<b>Total</b>		<b><u>Fr. 298'760.00</u></b>

**4. SEIC Fr. 42'030.00****5. Conus & Bignens SA**

5.1	Etude de 3 variantes pour extension du port	Fr.	6'400.00
5.2	Honoraires pour 64,8 m. de jetée	Fr.	50'000.00
5.3	Honoraires pour 7,2 m. de jetée	Fr.	5'550.00
5.4	Supplément pour eau, électricité, échelles	Fr.	8'450.00
5.5	Evacuation des excédents d'enrochements et divers	Fr.	3'700.00
5.6	Travaux d'ingénieurs pour estacades	Fr.	1'500.00
5.7	Honoraires pour consolidation de la jetée Staempfli	Fr.	9'300.00
5.8	Honoraires pour 3 mâts de drapeaux	Fr.	600.00
5.9	Honoraires pour expertise de la jetée Staempfli	Fr.	1'890.00
5.10	Honoraires pour protection du pied extérieur de la jetée Staempfli	Fr.	6'000.00
5.11	TVA	Fr.	7'000.00
	<b>Total</b>		<b><u>Fr. 100'390.00</u></b>

**6. Divers**

6.1	Réfection et pose de 17 échelles	Fr.	4'000.00	
6.2	Installation eau estacades	Fr.	2'000.00	
6.3	Installation eau jetée ouest	Fr.	7'000.00	
6.4	Création base de trois mâts	Fr.	11'000.00	
6.5	Achat de trois mâts	Fr.	2'000.00	
	<b>Total</b>			<b><u>Fr. 26'000.00</u></b>

**Engagements, total général** **Fr. 2'001'050.00**

**Crédit, total alloué** **Fr. 1'936'000.00**

**Dépassement prévisible provisoire** **Fr. 65'050.00**

**Crédit demandé**

Dépassement prévisible provisoire	Fr.	65'050.00	
Réserve pour divers et imprévus	Fr.	9'950.00	
<b>Total</b>			<b><u>Fr. 75'000.00</u></b>

**Remarques****Sagrave**

2.4 La protection par palplanches du pied de la digue Staempfli ne nécessite pas d'enrochements, augmentant ainsi l'excédent.

2.5 Tête de marchepied plus large.

2.6 Pièces pour fixation des échelles, fondations des réverbères

**Intrasub**

Les postes 3.1 - 3.2 - 3.3 - 3.5 et 3.7 n'étaient pas prévus dans le devis.

3.7 Consolidation par tirants horizontaux et boulonnage vertical.

Le total **Intrasub** englobe **Fr. 179'460.00** de travaux non prévus.

**SEIC**

Dont **Fr. 14'410.00** non prévus dans le devis.

./.

**Conus & Bignens**

Les postes 5.1 et 5.5 à 5.10 n'étaient pas prévus dans le devis.

Le total **Conus & Bignens** englobe **Fr. 31'590.00** de travaux non prévus.

**Divers**

Le total **divers** englobe **Fr. 12'580.00** de travaux non prévus.

**Le total général** englobe **Fr. 238'050.00** de travaux non prévus, Sagrave S.A. compris.

En résumé, valeur arrondie:

<u>Economie</u> sur démolition et évacuation de la digue effondrée	Fr. 202'000.00
--	----------------

Plus values

• Reconstruction de la digue	Fr. 191'000.00
• Création d'estacades	Fr. 63'000.00
• Renforcement du pied de digue	Fr. 37'700.00
• Renforcement de la digue	Fr. 115'500.00
• Amarrage par pieux	Fr. 10'000.00
• Mâts de drapeaux et supports	Fr. 13'000.00

L'intérêt de ce montant est couvert par le bénéfice prévu sur les taxes d'amarrage 2000, évalué à Fr. 19'925.00, selon le préavis No 23/00.

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu le préavis municipal No 36/00 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 75'000.00** pour la réfection de la digue "Staempfli", au port des Abériaux,

./.

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1) d'adopter le préavis municipal No 36/00 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 75'000.00** pour la réfection de la digue "Staempfli", au port des Abériaux.
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 75'000.00**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) d'autoriser et de porter au budget de fonctionnement le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal,
- 4) de porter au compte d'exploitation No 470 du port des Abériaux tous les frais occasionnés par cette réalisation.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 septembre 2000, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Le secrétaire :

H.R. Kappeler A. Badel

